

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 10

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bases de taxes et les majorations de distances pour l'établissement des tarifs-voyageurs et des bagages ne sont pas uniformes pour toute la ligne du M. O. B. Ces éléments sont, dans une certaine mesure, fonction des dépenses spécifiques de construction, ainsi que des conditions d'exploitation plus ou moins difficiles des divers tronçons de ligne, soit notamment des déclivités, frais de traction, frais d'entretien, mais aussi de la densité du trafic et de la capacité de transport.

Il serait trop long d'entrer dans tous ces détails. Notons seulement que les tarifs-voyageurs et bagages par kilomètre effectif du M. O. B. sont supérieurs à ceux des C. F. F. et des autres lignes à voie normale ; ils ne s'écartent dans leur moyenne pas beaucoup de ceux des Chemins de fer rhétiques ; ils sont sensiblement inférieurs aux tarifs-voyageurs de certaines lignes analogues et à ceux des chemins de fer de montagne proprement dits.

Les tarifs-voyageurs du M. O. B. sont formés sur le barème et les bases de taxe des C. F. F. avec les majorations de distance suivantes :

Montreux-Chamby	125 %
Chamby-Allières	320 %
Allières-Lenk	145 %

Le rabais pour la double course est de 20 %, comme aux C. F. F., etc.

Les billets du dimanche du M. O. B. jouissent d'un rabais de 50 % sur le tarif normal aller et retour (Chemins de fer rhétiques et C. F. F. = 37,5 %).

Les tarifs de sociétés et d'écoles du M. O. B. sont ceux des C. F. F., mais les distances sont uniformément majorées de 100 %.

La recette moyenne par kilomètre-voyageur a été au M. O. B. en 1942 de 9,6 ct ; elle a été en 1941 p. e. à l'A. S. D. de 14,7 ct, aux Chemins de fer rhétiques de 8 ct, aux C. F. F. de 4,2 ct.

Pour les tarifs de bagages, le M. O. B. s'en tient au barème des C. F. F. en majorant les distances comme pour les tarifs-voyageurs.

Les tarifs du bétail et des marchandises du M. O. B. sont établis sur la base des tarifs des C. F. F., avec une majoration uniforme de 100 % des kilomètres effectifs (Chemins de fer rhétiques = 60 à 140 %, C. E. V. = 120 %, C. E. G. = 68 à 150 %, E. Z. B. = 80 %).

Par kilomètre-tonne, la recette moyenne pour les transports-bagages, bétail, marchandises et poste s'élève au M. O. B., en 1942, à 38 ct (en 1941 : A. S. D. = 45,8 ct ; Rhétiques = 30,2 ct ; C. E. G. = 43,3 ct ; C. F. F. = 7,9 ct).

Les recettes-bagages, bétail, marchandises et poste font au M. O. B., en 1942, 27 % des recettes d'exploitation totales (1941 : Chemins de fer rhétiques = 49 % ; C. F. F. = 63,3 %).

A remarquer que les chemins de fer suisses n'avaient pas augmenté leurs tarifs jusqu'au 1^{er} mars, respectivement 1^{er} avril 1944, malgré la forte hausse des prix de tous les matériaux intervenue depuis le commencement de la guerre en septembre 1939, et malgré la nécessité de verser au personnel des allocations importantes de renchérissement. Ils avaient au contraire encore introduit les abonnements de vacances à demi-taxe et effectué également au demi-tarif tous les transports militaires (hommes et marchandises).

Le produit des surtaxes de guerre ne suffit de loin pas à couvrir la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 18 février 1944.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Par voie de circulation du 25 janvier au 18 février 1944 ont été admis :

Nom		Domicile	Section
Strasser, E.	architecte	Broug	Argovie
Thommen, J. R.	architecte	Aarau	Argovie
Baer, H., dir.	ing. agr.	Aarau	Argovie
Schaeuble, E.	architecte	Berne	Berne
Thormann, G.	architecte	Berne	Berne
Steiger, H.	ing. méc.	Berne	Berne
Marais, A.	architecte	Carouge/Genève	Genève
de Graffenreid, H.	ing. civil	Petit-Lancy	Genève
Kimmerlé, F., dir.	ing. électr.	Petit-Saconnex	Genève
Piguel, P.	ing. méc.	Genève	Genève
Felbrath, H., dir.	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
Roth, E.	ing. méc.	Niederuzwil	Saint-Gall
Halter, W.	architecte	Frauenfeld	Thurgovie
Rovelli, D.	ing. civil	Castagnola	Tessin
Bernardoni, E.	ing. rural	Lugano	Tessin
Djevahirdjian, S.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Ganguillet, J.	ing. méc.	Lausanne	Vaudoise
Tschappät, L., Dr	chimiste	Lausanne	Vaudoise
Gambaro, H.	ing. civil	Kussnacht a/R.	Waldstätte
Schmitt, P.	ing. électr.	Zurich	Zurich

Par voie de circulation du 7 février au 18 février 1944 ont été admis :

Waeber, M.	architecte	Bulle	Fribourg
Weber, E.	ing. civil	Fribourg	Fribourg
Streiff, F.	ing. civil	Zurich	Zurich
Benninger, H.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Gantenbein, A.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Geier, E.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Hirt, F.-E., dir.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Inhelder, H., dir.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Storsand, B.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Ernst, W., Dr	physicien	Zurich	Zurich
Huber, R.	ing. électr.	Zurich	Zurich

Dans la séance du Comité central du 18 février 1944 ont été admis :

Torti, A.	architecte	Biasca	Tessin
Bodmer, C.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Schiltknecht, E.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Nisolli, P.	architecte	Weinfelden	Thurgovie

Démissions :

Dosch, M.	ing. électr.	Ilanz	Grisons
Bodmer, G.	ing. électr.	Schaan	Membre isolé

Décès :

Von der Mühl, E.	ing. civil	Bâle	Bâle
Oetiker, G.	ing. méc.	Berne	Berne
Walter, O.	ing. méc.	Genève	Genève
Scherrer, M., Dr	dir. ing. méc.	Landquart	Grisons
Maraini, O.	architecte	Lugano	Tessin
Verrey, J.-H.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Payot, H.	ing. électr.	Montreux	Vaudoise
Grädel, A.	ing. civil	Zurich	Zurich

2. Compte de l'exercice 1943 et budget pour l'année 1944.

Le Comité central approuve les comptes de l'exercice 1943. Au lieu du déficit présumé de 4900 fr. 57. Le Comité central établit le budget pour l'année 1944 sur la base des comptes de 1943 et décide de soumettre les comptes de 1943 et le budget pour l'année 1944 à l'approbation des sections par votation écrite.

3. Conseil suisse d'honneur.

Le Comité central décide de procéder auprès des sections à la réélection par votation écrite des membres et des suppléants du Conseil suisse d'honneur.

4. Commission des concours d'architecture.

En remplacement de M. H. Weiss, architecte, Berne, démissionnaire, M. H. Rüfenacht, architecte, Berne, est nommé membre de la commission.

5. Principes pour l'exécution du béton.

Le Comité central prend connaissance d'un projet de texte de principes pour l'exécution du béton, élaboré par le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes ; il décide de le publier sans délai. D'autre part, les sections seront priées de transmettre au secrétariat de la S. I. A. les remarques que feraient leurs membres au sujet de ce texte, afin que celui-ci puisse être mis au point plus tard et être ratifié par une assemblée générale.

6. Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central prend note des travaux de la commission nommée pour examiner les questions touchant la situation économique des bureaux d'ingénieurs et d'architectes. Le Service fédéral du contrôle des prix ayant exprimé l'intention d'élever le taux de réduction à appliquer pour la détermination du coût de construction déterminant dans le calcul des honoraires, le Comité central décide de maintenir sa position contre toute réduction en général ; il donne à sa délégation des instructions spéciales pour les tractations à ce sujet avec le Service fédéral du contrôle des prix.

7. Divers.

Le Comité central examine ensuite : des demandes de la Section Schaffhouse au sujet de la protection des titres et des détériorations de cheminées ; une demande du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales au sujet de la participation des architectes aux travaux d'après-guerre à l'étranger ; il délibère encore au sujet du form. n° 113 « Normes provisoires pour le calcul et l'exécution de maçonneries de pierres naturelles et de pierre artificielles », de l'exécution d'un concours de jet d'eau, et d'autres affaires.

Zurich, le 31 mars 1944.

Le Secrétariat.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES
(SECTION S. I. A.)**

Assemblée générale du jeudi 30 mars 1944.

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, section S. I. A., a tenu son Assemblée générale annuelle le jeudi 30 mars, à 17 h. 30, au Café Vaudois, à Lausanne, sous la présidence de M. P. Meystre, ingénieur.

Après avoir salué la présence de MM. Soutter et Gilliard, représentant le Comité central, de MM. Lenoir et Grandchamp de Genève, de M. Clément de Fribourg, de M. De Bosset de Neuchâtel, le président fait lire les procès-verbaux, puis expose l'activité de la S. V. I. A. au cours de l'année écoulée.

Grâce à 16 admissions, notre effectif s'est maintenu constant, malgré 9 décès et 7 démissions. En plus d'une excursion très réussie à Lucens et Moudon, organisée par le comité de l'A3.E2.I.L., 6 conférences ont déjà été données, par M. le professeur Tschumi (leçon inaugurale à l'Ecole d'Architecture), M. Aeschiman (la maison menacée), M. Ott (le

barrage de Bou-Hannifia), M. G. Lerch (la question hôtelière), M. Meystre (le problème de l'énergie électrique en Suisse) et M. Lombard (la neige et les avalanches). La présente assemblée sera elle-même suivie d'un « Voyage en zig-zag à travers la technique et les saisons », donné par MM. Neeser et Bovet de Genève, avec l'aide technique de M. Pechkranz. Enfin, il est prévu encore une conférence de M. Wild de Genève sur « Quelques problèmes physiques et chimiques de l'industrie du film cinématographique », et la causerie de M. le municipal J. Peitrequin, sur « Lausanne en l'an 2000 ». Le comité, pour organiser ces manifestations, et en outre mener à chef le problème de la fusion des deux séries de prix (celle de la S. V. I. A. et celle de la Fédération vaudoise des entrepreneurs), s'est réuni 8 fois.

Après avoir donné la parole à M. R. Bonnard, président du Groupe des architectes, à M. Paris, membre du comité de patronage du *Bulletin technique de la Suisse romande*, à MM. Gilliard et Virieux, sur le sujet des occasions de travail, enfin au secrétaire S. V. I. A., président de la commission de la Série de prix, M. Meystre rappelle brièvement la question du contrat collectif, puis se plaint du manque de fréquentation des assemblées.

M. Carroz, notre caissier, expose la situation financière, satisfaisante, puisque nous évitons la contagion des déficits et terminons l'exercice avec un bénéfice de 281 fr. 80. Les vérificateurs des comptes, MM. Loup et Gabella, l'en félicitent, et proposent l'acceptation des comptes et la décharge au trésorier et aux vérificateurs, ce qui est voté à l'unanimité.

La proposition de budget, basée sur le maintien des cotisations au taux ancien, est aussi acceptée.

M. Meystre, président depuis deux ans, cède la place à M. d'Okolski, architecte, vice-président, tout en étant réélu membre du comité, comme le secrétaire. Par contre, M. F. Panchaud, qui a œuvré activement depuis quatre ans, n'est plus rééligible, et est remplacé par M. M. Derron, ingénieur.

Les vérificateurs de comptes, déclinant toute réélection, il est fait appel à MM. Lavenex, architecte, et Roux, ingénieur, avec M. Deshusses, ingénieur, comme suppléant.

L'Assemblée admet enfin les candidatures de MM. Franel, architecte et de M. Ott, ingénieur, et décide à l'unanimité d'en recommander l'acceptation au Comité central.

Après un dîner fort bien servi, une séance de superbes projections en couleurs accompagnées de disques bien choisis agrémenta heureusement la soirée.

Le secrétaire : G. LERCH.

DIVERS

La Foire de Bâle.

Plus active que jamais, la Foire suisse de Bâle a accueilli cette année un nombre record d'exposants. Ce fait est remarquable, car la plupart sont ici non pas pour pousser la vente d'articles dont la production est limitée par un contingent serré des matières premières, mais uniquement pour conserver une clientèle et maintenir intacts des débouchés pour l'après-guerre. Ce sacrifice consenti en quelque sorte à la publicité se manifeste dans la très belle tenue des stands qui, tous, témoignent d'une recherche indéniable et souvent heureuse. La technique de la publicité est en progrès constants.

La vaste halle des machines est plus impressionnante que jamais. Est-ce de songer aux assauts que subit l'industrie européenne ou à la tâche qui l'attend ? La foire de la construction, assez semblable à elle-même, trahit peut-être le